

Champion - Bertin Côté

1. **Que le Ministère reconduise des fonds pour l'apprentissage des langues officielles et pour les cours de maintien des connaissances linguistiques.**

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : D'accord. On y consacrera des enveloppes d'ici l'été 1999.

2. **Que les conjoints suivent un cours de langue officielle avant le départ pour une affectation à l'étranger.**

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : L'ICSE est en train de revoir sa politique afin de donner aux conjoints l'accès à la formation existante sur les langues officielles.

3. **Que l'on nomme un champion pour les langues officielles au sein de chaque direction de l'Administration centrale et de toutes les missions à l'étranger afin d'accroître la visibilité et l'efficacité du Programme des langues officielles au sein du Ministère, ici comme à l'étranger.**

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Les champions pour les langues officielles seront nommés à l'échelle des missions et des directions générales d'ici l'été 1999.

4. **Que la version française précède la version anglaise dans la moitié des messages d'intérêt général destinés à l'interne.**

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Cette recommandation, si elle est appliquée, contreviendrait au Règlement sur les langues officielles du Conseil du Trésor en vigueur. Nous favorisons plutôt la diffusion simultanée d'hyperliens anglais et français de messages d'intérêt général. Cette nouvelle façon de faire sera mise en oeuvre sous peu.